

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Chief

Direction de la Jeunesse et des Sports

Service Investissement et Equipement

MISE EN DEMEURE N°02

L'entreprise de réalisation **MESSAFA AHMED**, demeurant à la rue Mohamed Ayachi N°13, Aghbal-Talaassa (W) Chief, titulaire du marché n°568/2014 du 14/01/2015 relatif à la réalisation du lot n°02 : Aménagement + voiries et réseaux divers à l'auberge de jeunes Sidi Abderrahmane.

- Vu l'O.D.S de démarrage des travaux n°01/2015 du 23/03/2015.
- Vu l'O.D.S d'arrêt des travaux n°02/2015 du 24/03/2015.
- Vu l'O.D.S de reprise des travaux n°03/2016 du 07/08/2016.
- Vu l'O.D.S d'arrêt des travaux n°04/2016 du 16/10/2016.
- Vu l'O.D.S de reprise des travaux n°05/2017 du 18/07/2017.
- Vu la mise en demeure N°01 du 05/03/2018.

Et suite au retard et l'abandon total de chantier et par conséquent le dépassement de délai.

Est mise en demeure, de respecter ses obligations et procéder à la reprise effective des travaux et mettre en place un effectif d'ouvriers qualifiés et suffisant.

Un délai de quarante huit (48) heures est accordé à l'entreprise à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation sera prononcée à son tort exclusif.